



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/485

12 septembre 1995

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMUNICATION EN DATE DU 30 AOUT 1995 REÇUE DE LA MISSION PERMANENTE DE L'AUSTRALIE AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

1. Le 1er septembre 1995, le Directeur général a reçu de la mission permanente de l'Australie une communication en date du 30 août 1995 transmettant une déclaration faite le 17 août 1995 par les ministres de l'environnement du Pacifique Sud au sujet de la reprise des essais nucléaires par la France.
2. Comme l'a demandé la mission permanente de l'Australie, le texte de cette déclaration est distribué pour l'information des Etats Membres de l'Agence.

ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS : DECLARATION DE LA REUNION DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT DU PACIFIQUE SUD

DECLARATION DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT DU PACIFIQUE SUD SUR LES ESSAIS NUCLEAIRES

COMPTE TENU DES NOMBREUSES PREOCCUPATIONS ET PROTESTATIONS QU'A SUSCITEES LA DECISION DU PRESIDENT FRANÇAIS DE REPRENDRE LES ESSAIS NUCLEAIRES DANS LE PACIFIQUE SUD, 14 MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT ET REPRESENTANTS DE PAYS DU PACIFIQUE SUD SE SONT REUNIS A BRISBANE LES 16 ET 17 AOUT 1995.

LES MINISTRES ONT RAPPELE L'OPPOSITION CONSTANTE ET DE LONGUE DATE DE TOUS LES PAYS REPRESENTES AUX ESSAIS NUCLEAIRES ET A L'IMMERSION DE DECHETS RADIOACTIFS DANS LE PACIFIQUE SUD, OPPOSITION MANIFESTEE DANS LES COMMUNIQUEES ET DECLARATIONS DU FORUM DU PACIFIQUE SUD, DANS LE TRAITE DE 1985 SUR LA ZONE DENUCLEARISEE DU PACIFIQUE SUD, DANS LA CONVENTION DE 1986 SUR LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION DU PACIFIQUE SUD ET DANS LE PROJET DE CONVENTION DE WAIGANI RELATIVE A L'INTERDICTION DE L'IMPORTATION DE DECHETS RADIOACTIFS DANS LES PAYS INSULAIRES MEMBRES DU FORUM, ET AU CONTROLE DU MOUVEMENT TRANSFRONTIERE ET A LA GESTION DES DECHETS DANGEREUX DANS LA REGION DU PACIFIQUE SUD. ILS ONT RECONNU LES OBLIGATIONS ENONCEES DANS LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, EN VERTU DE LAQUELLE LES ETATS DOIVENT PRENDRE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES POUR FAIRE EN SORTE QUE LEURS ACTIVITES NE CAUSENT PAS DE DOMMAGE A L'ENVIRONNEMENT D'AUTRES ETATS OU AUX ZONES SITUEES AU-DELA DES LIMITES DE LA JURIDICTION NATIONALE. ILS ONT AUSSI REAFFIRME LES PRINCIPES DE LA DECLARATION DE RIO, Y COMPRIS L'APPROCHE PRUDENTE EN VERTU DE LAQUELLE L'ABSENCE DE CERTITUDE SCIENTIFIQUE ABSOLUE NE DOIT PAS SERVIR A JUSTIFIER DES ACTIVITES QUI PEUVENT CAUSER DES DOMMAGES GRAVES OU IRREPARABLES A L'ENVIRONNEMENT.

LES MINISTRES ONT RAPPELE L'ENGAGEMENT PRIS PAR TOUS LES ETATS DOTES D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA DECLARATION DE PRINCIPES ET LES OBJECTIFS ADOPTES LORS DE LA CONFERENCE D'EXAMEN ET DE PROROGATION DU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES, LE 11 MAI 1995, DE FAIRE PREUVE DE LA "PLUS GRANDE RETENUE" EN MATIERE D'ESSAIS NUCLEAIRES EN ATTENDANT L'ENTREE EN VIGUEUR D'UN TRAITE SUR L'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS. LES MINISTRES ONT CONVENU QUE LA POURSUITE D'ESSAIS NUCLEAIRES PAR LA CHINE ET LA DECISION DE LA FRANCE DE REPRENDRE LES ESSAIS NUCLEAIRES DANS LA ZONE DENUCLEARISEE DU PACIFIQUE SUD NE PEUVENT EN AUCUNE FAÇON ETRE INTERPRETEES COMME CONFORMES A L'ENGAGEMENT DE FAIRE PREUVE DE LA "PLUS GRANDE RETENUE" EN MATIERE D'ESSAIS NUCLEAIRES. ILS SE SONT AUSSI INQUIETES DE CE QUE LA POURSUITE DES ESSAIS NUCLEAIRES PUISSE COMPROMETTRE LA NEGOCIATION RAPIDE D'UN TRAITE EFFICACE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES.

LES MINISTRES ONT DEMANDE POURQUOI, S'IL N'Y A AUCUN EFFET NUISIBLE SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE COMME LE PRETEND LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, LES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS SONT MENES SUR UN TERRITOIRE AUSSI ELOIGNE DE LA FRANCE METROPOLITAINE. ILS ONT RECONNU QUE LES RECHERCHES ET LES RAPPORTS INTERNATIONAUX PASSES (Y COMPRIS CEUX DE LA MISSION TAZIEFF DE 1982, DE LA MISSION ATKINSON DE 1983 ET DE LA MISSION COUSTEAU DE 1987) N'ONT PAS RESOLU LA QUESTION DES EFFETS DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT, ET EN PARTICULIER DES CONSEQUENCES A LONG TERME, DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS. LES MINISTRES ONT AUSSI NOTE QUE LA FRANCE N'A PAS COMMUNIQUE A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE TOUTES LES DONNEES, TOUS LES ECHANTILLONS ET TOUTES LES ETUDES SCIENTIFIQUES FRANÇAIS DE FAÇON A PERMETTRE UNE EVALUATION INDEPENDANTE

ET COMPLETE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS DANS LE PACIFIQUE SUD.

LES MINISTRES ONT PRIS NOTE DE L'OFFRE DU PRESIDENT CHIRAC DE PERMETTRE A UNE MISSION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DE SE RENDRE SUR L'ATOLL DE MURUROA APRES L'ACHEVEMENT DE LA SERIE PROJETEE D'ESSAIS NUCLEAIRES. ILS ONT APPROUVE L'EXIGENCE D'UN ACCES TOTAL ET SANS ENTRAVE AUX DONNEES SCIENTIFIQUES FRANÇAISES ET D'UNE ENQUETE SCIENTIFIQUE INDEPENDANTE COMPLEMENTAIRE, COMME PREVU AUX PARAGRAPHES 95 A 99 ET DANS LES APPENDICES A ET B DU DOCUMENT SUR L'IMPACT DES ESSAIS NUCLEAIRES A MURUROA ET FANGATAUFA PREPARE POUR LA REUNION PAR LE GROUPE CONSULTATIF SCIENTIFIQUE. LES MINISTRES ONT ESTIME QUE LA POSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS SELON LAQUELLE UNE ENQUETE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE COMPLEMENTAIRE NE POURRAIT AVOIR LIEU QU'APRES L'ACHEVEMENT DES ESSAIS PREVUS NE SATISFAIT PAS A L'EXIGENCE ESSENTIELLE D'UNE ENQUETE SCIENTIFIQUE COMPLETE ET CREDIBLE SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DES ESSAIS NUCLEAIRES. LES MINISTRES ONT RENOUVELE L'APPEL LANCE PAR LA MISSION DU FORUM DU PACIFIQUE SUD ENVOYEE A PARIS LE 19 JUIN 1995, A SAVOIR QUE TOUTE MISSION SCIENTIFIQUE DOIT AVOIR ACCES "LIBREMENT ET SANS ENTRAVE" AUX INSTALLATIONS D'ESSAI DE MURUROA ET DE FANGATAUFA AVANT, PENDANT ET APRES TOUT AUTRE ESSAI, ET ACCES A TOUTES LES DONNEES ET INFORMATIONS PERTINENTES.

LES MINISTRES ONT ATTIRE L'ATTENTION SUR LES OBLIGATIONS INCOMBANT A LA FRANCE EN VERTU DE LA CONVENTION DE 1986 SUR LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION DU PACIFIQUE SUD DE PROCEDER A UNE EVALUATION PREALABLE DE L'INCIDENCE DE TOUT PROJET MAJEUR, TEL QUE DES ESSAIS NUCLEAIRES, SUR LE MILIEU MARIN ET D'INVITER LES AUTRES PARTIES A LA CONVENTION QUI POURRAIENT ETRE CONCERNEES A PRESENTER DES OBSERVATIONS PUBLIQUES ET A MENER DES CONSULTATIONS SUR LES RESULTATS DE CETTE EVALUATION. ILS ONT AUSSI AFFIRME QUE CONTINUER DE CONSIDERER L'ATOLL DE MURUROA COMME UNE INSTALLATION NUCLEAIRE SECRETE APRES L'ACHEVEMENT DES ESSAIS NUCLEAIRES ETAIT INCOMPATIBLE AVEC LA NECESSITE D'ASSURER UN ACCES SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL PERMANENT ET LA SURVEILLANCE A LONG TERME DE L'HERITAGE RADIOACTIF DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS.

NOTANT ET PARTAGEANT LES GRAVES PREOCCUPATIONS ET L'OPPOSITION QUE LA REPRISE DES ESSAIS NUCLEAIRES PAR LA FRANCE A SUSCITEES CHEZ LES CITOYENS ET LES GOUVERNEMENTS DES PAYS DU MONDE ENTIER, LES MINISTRES ONT EXPRIME LEUR DETERMINATION DE PRESERVER LE PACIFIQUE SUD DE TOUTE POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR DES DECHETS RADIOACTIFS ET DE S'ASSURER QUE, POUR REPRENDRE LES TERMES DU TRAITE SUR LA ZONE DENUCLEARISEE DU PACIFIQUE SUD, "LES RICHESSES ET LA BEAUTE DES TERRES ET DES MERS DE LEUR REGION DEMEURENT A PERPETUITE LE PATRIMOINE DE LEURS PEUPLES ET DE LEURS DESCENDANTS POUR QUE TOUS PUISSENT EN JOUIR EN PAIX". LES MINISTRES SE SONT INQUIETES DE CE QUE LES CULTURES, LES TRADITIONS ET LE SENTIMENT DE BIEN-ETRE DES PEUPLES DU PACIFIQUE SUD POURRAIENT AVOIR A PATIR DE LA REPRISE DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS.

DEMANDES DE MESURES

LES MINISTRES ONT DEMANDE A L'UNANIMITE QU'IL SOIT MIS FIN IMMEDIATEMENT A TOUS LES ESSAIS NUCLEAIRES DANS TOUS LES MILIEUX ET QUE TOUS LES ETATS S'EMPLOIENT ENERGIQUEMENT A FAIRE EN SORTE QUE SOIT CONCLU RAPIDEMENT, ET AU PLUS TARD EN 1996, UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES. ILS ONT DEMANDE AUSSI QUE LES TROIS ETATS DOTES D'ARMES NUCLEAIRES QUI NE L'ONT PAS ENCORE FAIT - LA FRANCE, LE ROYAUME-UNI ET LES ETATS-UNIS - SIGNENT ET RATIFIENT LES PROTOCOLES AU TRAITE SUR LA ZONE DENUCLEARISEE DU PACIFIQUE SUD.

LES MINISTRES ONT DEMANDE EN OUTRE A LA FRANCE :

- DE RAPPORTER IMMEDIATEMENT SA DECISION DE REPRENDRE LES ESSAIS NUCLEAIRES DANS LE PACIFIQUE SUD ET DE S'ENGAGER DE FAÇON FERME ET NON EQUIVOQUE A SIGNER ET A RATIFIER LES PROTOCOLES AU TRAITE SUR LA ZONE DENUCLEARISEE DU PACIFIQUE SUD;
- DE FERMER SES INSTALLATIONS NUCLEAIRES ET MILITAIRES A MURUROA ET FANGATAUFA, EXCEPTION FAITE SEULEMENT DES INSTALLATIONS QUI SONT NECESSAIRES POUR LES FUTURES ACTIVITES DE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT;
- DE METTRE A LA DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE TOUTES LES DONNEES ET ETUDES SCIENTIFIQUES FRANÇAISES AFIN DE PERMETTRE UNE EVALUATION INDEPENDANTE ET COMPLETE DES EFFETS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX A COURT TERME ET A LONG TERME DES ESSAIS NUCLEAIRES DANS LES ATOLLS DE MURUROA ET DE FANGATAUFA, AINSI QUE DE LEURS EFFETS SUR L'INTEGRITE STRUCTURELLE DE CES ATOLLS;
- DE GARANTIR A DES EXPERTS SCIENTIFIQUES INTERNATIONAUX UN ACCES LIBRE ET SANS ENTRAVES AUX ATOLLS DE MURUROA ET DE FANGATAUFA AVANT, PENDANT ET APRES DE NOUVEAUX TESTS EVENTUELS, AFIN QU'ILS PUISSENT PROCEDER A UNE ENQUETE DETAILLEE SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS;
- D'ADMETTRE ET DE RESPECTER LA DEMARCHE FONDEE SUR LE PRINCIPE DE PRECAUTION QUI EST ENONCEE DANS LA DECLARATION DE RIO ET D'ACCEPTER QUE LES PRINCIPES FIGURANT DANS CETTE DECLARATION SOIENT APPLIQUES A LA REPRISE ENVISAGEE DES ESSAIS NUCLEAIRES;
- DE RESPECTER LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES QUI LUI INCOMBENT EN VERTU DE LA CONVENTION SPREP DE 1986 ET DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER DE PROCEDER A UNE EVALUATION PREALABLE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT MARIN DE TOUT PROJET IMPORTANT TEL QU'UN ESSAI NUCLEAIRE, D'INFORMER LES ETATS QUI RISQUENT D'ETRE TOUCHES ET DE TENIR DES CONSULTATIONS AVEC EUX LORSQU'IL Y A LIEU;
- D'ENTREPRENDRE A MURUROA ET A FANGATAUFA DES ACTIVITES DE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT A LONG TERME DONT LA CONCEPTION ET LA MISE EN OEUVRE DEVRAIENT ETRE OUVERTES A UN EXAMEN SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL, UN ACCES CONTINU AUX ATOLLS ETANT NOTAMMENT ACCORDE A CETTE FIN.

LES MINISTRES SONT CONVENUS QUE LE SENATEUR FAULKNER, EN SA QUALITE DE PRESIDENT DE LA REUNION, INFORMERAIT LE MINISTRE FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS DE LA NECESSITE D'ENTREPRENDRE LES ENQUETES SCIENTIFIQUES INDEPENDANTES SUPPLEMENTAIRES QUI SONT INDIQUEES DANS LE DOCUMENT DU GROUPE CONSULTATIF SCIENTIFIQUE. LES PARTICIPANTS ONT EGALEMENT DEMANDE A M. BILNEY DE PORTER LEURS PREOCCUPATIONS A L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET DES AUTRES GOUVERNEMENTS EUROPEENS LORS DE SA PROCHAINE MISSION PARLEMENTAIRE EN EUROPE.

LES MINISTRES ONT EXPRIME LEUR APPUI A LA DECISION DE LA NOUVELLE-ZELANDE DE DEMANDER LA REOUVERTURE DE L'AFFAIRE QU'ELLE AVAIT PORTEE EN 1973 DEVANT LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE POUR S'OPPOSER AUX ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS DANS LE PACIFIQUE SUD.

APPEL AU PRESIDENT CHIRAC

ENFIN, LES MINISTRES ONT DEMANDE AU PRESIDENT CHIRAC, AFIN DE MONTRER QUE LA FRANCE EST DETERMINEE, COMME ELLE L'A INDIQUE, A SE COMPORTER COMME UN PARTENAIRE RESPONSABLE ET CONSTRUCTIF DANS LE PACIFIQUE SUD, DE DECLARER DEVANT LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE QUE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ACCEPTE LA RESPONSABILITE ENTIERE ET EXCLUSIVE DES IMPACTS NEGATIFS EVENTUELS PASSES, PRESENTS ET FUTURS DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT DES PEUPLES DU PACIFIQUE SUD, Y COMPRIS DES MESURES CORRECTIVES OU DES REPARATIONS QUI PEUVENT ETRE NECESSAIRES.

LA REUNION DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT DU PACIFIQUE SUD A RECOMMANDE EN OUTRE QUE LES GOUVERNEMENTS DU PACIFIQUE SUD ET LE FORUM DU PACIFIQUE SUD OEUVRENT POUR LA REALISATION DE CES OBJECTIFS PAR TOUS LES MOYENS APPROPRIES, Y COMPRIS EN LES PORTANT A L'ATTENTION DES INSTANCES INTERNATIONALES.

BRISBANE

LE 17 AOUT 1995